



DEMANDE DE COFINANCEMENT A LA COMMISSION INFORMATIQUE

Merci de transmettre votre demande pour préavis au président de la Commission Informatique de votre Faculté ou École (CIFE):

M. Bastien.Chopard@unige.ch / Sciences, M. Antoine.Geissbuhler@unige.ch / Médecine,
Mme Guillemette.Bolens@unige.ch / Lettres, M. Dimitri.Konstantas@unige.ch / SES,
M. Alexandre.Flueckiger@unige.ch / Droit, M. Jean-Daniel.Macchi@unige.ch / Théologie,
Mme Mireille.Betrancourt@unige.ch / PSE, Mme Susan.Armstrong@unige.ch / ETI.

Toutes les demandes de cofinancement doivent parvenir à votre CIFE **au plus tard le dimanche 30 janvier 2011** pour être validées et transmises au Bureau de la COINF (Thierno Diallo). Les projets de type HPC seront préavisés par M. Bastien Chopard, coordinateur du groupe HPC de la COINF, qui en fera une analyse plus approfondie. Pour les structures (centres interfacultaires) ne bénéficiant pas d'une commission informatique de type CIFE, veuillez adresser directement vos demandes à Thierno.Diallo@unige.ch. La sélection finale aura lieu à la séance COINF du 10 mars 2011.

Date de réception :	Demande no :
Faculté/Département : Théologie	Tél. : 022 379 76 24
Nom/Prénom : Jaccaz Bérénice	E-mail : berenice.jaccaz@unige.ch

Exposé des motifs (Explication et justification de l'importance du projet / Raison d'un financement spécial, brève description du matériel souhaité).

Cours e-learning « Méthodologie et introduction à la théologie »

Historique

La Faculté de théologie gère un programme de formation à distance (e-learning) depuis 1998. Cette formation permet d'obtenir un bachelor en théologie.

Le cours « Méthodologie et introduction à la théologie » est au programme de ce cursus depuis plusieurs années. Il est proposé chaque semestre à tous les nouveaux étudiants qui commencent leurs études de théologie.

Contexte actuel

Comme tous les autres cours de la formation e-learning, le brevet de méthodologie a été développé sur la plate-forme Dokeos. L'enseignement est actuellement structuré en 2 parties distinctes que les étudiants abordent dans l'ordre suivant :

- la première moitié du semestre est consacrée à l'introduction à la théologie. Il s'agit de donner aux étudiants un panorama des principales disciplines qu'ils étudieront durant leur cursus. Chaque discipline fait état de ses méthodes de travail et de ses outils de références. Des recommandations pour les travaux à rendre sont également données pour chacune d'elle. Le tout est sous forme de fichiers pdf mis à disposition des étudiants sur la plate-forme.

- la seconde moitié du semestre met l'accent sur un point particulier de la méthodologie, à savoir, la recherche de données. Pour cela, les étudiants s'autoforment avec le programme CALIS (Computer-assisted learning for information searching), lequel permet d'acquérir les bases de la recherche documentaire. A la fin du semestre, les étudiants sont évalués par le bibliothécaire de la Faculté de théologie sur la base d'un travail de recherche de données élaboré sur un sujet de leur choix.

Projet envisagé

Plusieurs difficultés ont été identifiées dans le cours actuel de méthodologie. La Faculté de théologie souhaiterait y apporter des solutions.

- Les étudiants ne bénéficient pas d'un suivi assez important. Contrairement aux autres cours de la formation e-learning, lesquels sont structurés en 7 étapes ce qui garantit des contacts très réguliers avec les enseignants (toutes les 2 semaines), le cours de méthodologie ne comporte que 2 étapes, au cours desquelles les étudiants ont tendance à « se perdent » ; l'exercice de validation final est souvent repoussé, le taux d'échec est nettement plus important que dans les autres cours. Il faudrait donc revoir toute la structure du brevet, l'organiser en 7 étapes, avec des activités pédagogiques régulières à déterminer (élaboration d'un travail par étape progressive avec présentation orale via Adobe Connect par exemple).
- Le panorama des principales disciplines (première étape du cours actuel) est à repenser dans son intégralité. Les documents pdf mis à disposition des étudiants datent et sont très théoriques, il faudrait introduire de la pratique, des exercices. Pour cela, il serait nécessaire de consulter les enseignants des différentes disciplines, les interroger sur ce qu'ils font pour le même cours donné en présence, et élaborer avec eux un nouveau scénario pour le cours à distance.
- Le logiciel CALIS est très bien fait, mais les étudiants ne sont pas du tout guidés pour l'utiliser. Des précisions seraient nécessaires sur son utilisation.
- Dans les autres cours du cursus de théologie, les enseignants constatent souvent que les étudiants ont des lacunes méthodologiques concernant la problématisation d'un sujet, la constitution d'une bibliographie, les normes à utiliser... Ces différents points ne sont malheureusement pas bien enseignés dans le brevet de méthodologie actuel, il faudrait là encore consulter les enseignants pour établir une liste des principaux points à aborder.

Besoin

Pour revoir et améliorer le cours de méthodologie en profondeur, la Faculté de théologie sollicite le financement d'un poste temporaire à 40% pendant 4 mois (avril, mai, juin, juillet 2011). Ceci nous permettra de proposer une nouvelle version du cours dès septembre 2011.

La personne temporaire engagée coordonnera le travail qui se fera en collaboration avec Mme Bérénice Jaccaz, coordinatrice de la formation e-learning, Guy Roland, bibliothécaire, ainsi qu'avec les enseignants des différentes disciplines du cursus de théologie. En outre, cette personne temporaire sera amenée à rédiger certains documents ressources mis à disposition des étudiants, et à finaliser la mise en ligne du cours.

Conséquence

La refonte du cours de méthodologie est impossible sans l'engagement d'une personne temporaire pendant quelques mois. Si nous ne pouvons bénéficier du financement de ce poste, nous serons dans l'obligation de continuer à proposer un cours très imparfait et lacunaire aux étudiants, ce qui est fort regrettable étant donné le caractère fondamental de cet enseignement dans le cursus de théologie. Dans son état actuel, cet enseignement ne parvient pas à transmettre les bases du travail théologique aux étudiants.

Annexe

Descriptif du cours « Méthodologie et introduction à la théologie » :



Demande de cofinancement – Règlement relatif au crédit d'investissement

1. La COINF s'engage à cofinancer des projets ne concernant que les investissements en matériel et logiciels informatiques (les renouvellements de matériel, les cours, stages ou main-d'œuvre en sont exclus).
2. Toutes les demandes doivent comprendre un exposé des motifs, préciser le coût total du projet et être accompagnées d'un devis, ainsi que de la liste complète du matériel prévu pour la bonne exécution du projet.
3. Il est demandé de fournir un document attestant des cofinancements.
4. Une première sélection des projets est requise au niveau des CIFE.
5. Lorsque le projet est accepté, la COINF s'engage pour un cofinancement à hauteur du taux décidé. Si le crédit de la COINF le permet en termes de disponibilité financière et si le projet concerné ne mentionne en termes de cofinancement que des salaires pris en charges par des fonds externes, alors une contribution sur le matériel peut être demandée à la faculté ou au fonds selon un taux variable de 10% à 50%. La priorité d'attribution du crédit sera toutefois donnée aux projets dont le matériel est cofinancé à 50%.
6. Les factures seront visées par le demandeur et envoyées à la COINF (Thierno.Diallo@unige.ch, Division informatique, Uni-Dufour), préalablement munies d'une étiquette comptable avec le montant pris en charge par le demandeur conformément à la décision de cofinancement.
7. Toutes les factures envoyées à la COINF doivent être munies de la référence indiquée dans la lettre d'acceptation (ou accompagnée d'une copie de la lettre d'acceptation).
8. Le délai de remise des factures est fixé au 30 novembre de l'année en cours. Au-delà de cette date le cofinancement COINF tombe.
9. Le cofinancement de la COINF ne s'apparente pas à un crédit alloué et discrétionnaire. Il s'appuie précisément sur le projet soumis à la COINF, ainsi que sur le matériel devisé. De ce fait, le demandeur ne pourra pas soumettre des factures qui n'ont pas un lien direct avec le projet ou qui ne concernent pas des éléments du devis.
10. Les projets ayant bénéficié d'un cofinancement feront l'objet d'un rapport ou d'une présentation à la COINF dans les 6 mois qui suivent l'allocation du crédit.



**Demande de cofinancement – Règlement relatif au
fonds de développement pédagogique**

1. La COINF met à disposition un fonds de développement pédagogique pour soutenir des initiatives pédagogiques dans le domaine du e-learning.
2. Les projets pédagogiques doivent développer des approches pédagogiques centrées sur l'apprentissage plutôt que sur la transmission de connaissances. Plus précisément :
 - Le projet pédagogique doit renforcer l'apprentissage des étudiants soit par l'apprentissage collaboratif soit par un soutien au travail individuel
 - Le projet doit enrichir les interactions entre étudiants et enseignants
 - Le projet doit proposer une réelle intégration des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage
3. Les projets peuvent proposer un développement pédagogique dans une des plates-formes institutionnelles en usage (Dokeos ou Moodle) mais pas exclusivement. Tout projet faisant appel à une technologie éducative (sites web avec activités, simulations, applications, exercices, évaluation en ligne, etc.) pourra être soumis, mais devra être coordonné avec le service NTICE de la DINF.
4. Le(s) responsable(s) de projets devront s'engager à en faire un suivi auprès du collaborateur scientifique du Réseau eLearning (ReL), qui sera engagé sur le PL10445. De l'expertise en technologie pourra en outre être demandée auprès du service NTICE de la DINF. Une formation aux outils techno-pédagogiques dispensée par TECFA dans le cadre de la formation continue est de plus conseillée.
5. Les projets pédagogiques faisant appel à ce fonds déclineront leur besoin de soutien sous forme de prestations et non en argent réel. Si nécessaire, un cofinancement de type main d'œuvre pourra être demandé, pour un montant maximum de CHF 10'000 limité à l'année en cours.
6. Les projets devront donner une preuve de leur pérennité ou de leur développement durable au-delà de la période de soutien.
7. Une première sélection des projets est requise au niveau des CIFE.
8. Le(s) responsable(s) sont tenu(s) de fournir un bilan de leur projet au terme de la période de soutien sous forme de rapport ou présentation.